



EXTRAIT N°31/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la
convocation :
Le 20 avril 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 27
Procurations 2
Absents 4
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 29
Procurations 2
Absents 2
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M ADELAIDE Michel, M. ADELE Lionel, M. MELINARD Quincy, Mme COSTIER Luciane, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, Mme LAMARTINIERE Nadine, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. NAPOLY Raymond (procuration à M. CRETINOIR Joël)

ABSENTS NON-EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Stephan GLANIOS, (assistant DST), M. Erman OZIER-LAFONTAINE (service marché).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-31-2026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

Le Maire expose :

Le Parc Naturel de la Martinique est géré par un syndicat mixte chargé de mettre en œuvre la charte du Parc qui détermine pour l'ensemble de son territoire les orientations d'aménagement, de mise en valeur et de développement.

Il peut intervenir pour le compte des collectivités dans divers domaines tels que la protection du patrimoine naturel et des paysages, le développement économique local, la valorisation des ressources naturelles.

Afin de mener à bien ses actions, le Parc est géré, en accord avec l'Etat, par un syndicat mixte composé de différents partenaires : la Collectivité de Martinique, les communes, les groupements de communes qui désignent des délégués élus à son comité.

Pour la ville de Saint-Joseph, il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Syndicat du PNM.

.....
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

DE DESIGNER, en vue de représenter la ville de Saint Joseph au sein du syndicat du PNM,

Titulaire	Suppléant
Mme Marie-Josée LAMIN	Mme Marie-Lyne CATHERINE

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 avril 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture


Le Maire
Yan MONPLAISIR

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-31-2026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026